

Réunion du conseil municipal du 22 juin 2010 à 20 H 30

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 15 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. BOISSIE, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAESTE, M. BERGERY M. TIRABOSCHI, Mme DESCHER, M. CHAVENT, M. LAMURE, M. PROST, Mme PIGNOL, Mme THOMAS,

Absents excusés :

M. ROLLET, Mme BRISSEAU, Melle ALTHEN, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. FAURE, M. L'HERITIER,

Ont donné un Pouvoir :

Mme FAVEL a donné un pouvoir à M. PROST
Mme BONNEL a donné pouvoir à M. CHAVENT
Melle ALTHEN a donné pouvoir à M. CAMPION
Mme BRISSEAU a donné pouvoir à Mme BONJOUR

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2010 est adopté à l'unanimité, après prise en compte partielle d'une modification proposée par M. CHAVENT.

Monsieur le Maire indique qu'il retire le point n°8 de l'ordre du jour pour que la Commission puisse inclure les nouveaux tarifs envisagés en matière d'occupation du domaine public dans une réflexion globale comprenant la mise à jour des tarifs existants (terrasses, étalages des fleuristes) afin d'harmoniser l'ensemble des tarifs avant la fin de l'année 2010.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Habitation et local commercial	AD 347 20 rue de Lyon	Mme PERRONIN et M. HUGUET	72 000€	Melle SANCHEZ
Habitation	AH 636 226 impasse des mûres	Mme DUCLAUX et M. TERRACOL	335 000€	M. LAMBERT et Mme LETURMY
Habitation	AH 1067 528 rue des pervenches	M. LAROCHETTE et Mme CHEVROLAT	233 000€	M. et Mme DELEUZE

Après avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 2 dernières DIA et de reporter l'étude de la première (AD 347) au prochain conseil municipal afin que la commission CAEE puisse étudier les opportunités liées à une éventuelle préemption. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°2. Bibliothèque municipale : modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier les horaires des permanences de la bibliothèque du mardi et du vendredi en prévoyant une ouverture à 16h au lieu de 17h. Le temps d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque serait ainsi augmenté de deux heures et compterait désormais un total de 9 heures par semaine.

Cette proposition est faite sur une suggestion de la responsable de la bibliothèque municipale dans la mesure où la présence des bénévoles le permet et afin de donner la possibilité à un public adulte de profiter de la bibliothèque dans un contexte plus calme avant la sortie des classes et l'arrivée des enfants accompagnés de leurs parents.

Il convient donc de mettre à jour le règlement de la bibliothèque par la modification de son article 5 qui précise les horaires d'ouverture.

Le Conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente pour être applicable à compter du 1^{er} septembre 2010.

Dit que ce règlement sera affiché en permanence dans les locaux de la bibliothèque.

N°3. Bibliothèque municipale : modalités d'élimination des documents

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et de définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :

Critères d'élimination des documents de la Bibliothèque municipale :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) : les ouvrages éliminés et remplacés (selon les besoins) pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Contenu manifestement obsolète : les documents éliminés et remplacés (selon les besoins) pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler, ou donnés à des lecteurs de la bibliothèque ;
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les documents éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ; les revues de plus de 3 ans pourront être données à des lecteurs de la bibliothèque.

Modalités d'élimination des documents de la Bibliothèque municipale :

- Formalités administratives à respecter dans tous les cas : l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ; les ouvrages éliminés porteront une marque de sortie des collections (rebut ou sortie d'inventaire) ; l'annulation des documents devra être faite sur les registres d'inventaire ou sur le logiciel de la Bibliothèque.
- Madame Claire GALLAVARDIN, Responsable de la Bibliothèque municipale, sera chargée de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les critères et les modalités d'élimination des documents de la Bibliothèque municipale,

Charge la Responsable de la Bibliothèque municipale de la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections de la Bibliothèque.

N°4. Camping municipal : Programme des animations et tarifs

Sur la proposition conjointe du responsable du camp de tourisme et de la Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, le programme des animations au camping municipal comprend les activités suivantes organisées une fois par mois en juillet et août :

- Loto,
- Concours de pétanque,

-Concours de cartes.

Les tarifs d'inscription proposés pour ces animations sont les suivants :

- Loto : 3€ le carton, 10€ les 4 cartons,
- Concours de pétanque : 2€ la doublette,
- Concours de cartes : 2€ la doublette.

Ces recettes seront versées dans le cadre de la régie. Chaque versement donnera lieu à la délivrance d'un reçu, émanant du quittancier P1RZ remis par la trésorerie au régisseur. Elles compenseront en partie les dépenses réalisées pour l'organisation de ces animations (achats des lots à gagner).

Pour mémoire, des animations enfants sont organisées la journée et assurées par les deux animateurs recrutés à cet effet. Elles sont gratuites et ne donnent lieu à aucun versement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de régulariser une situation très ancienne qui a été découverte courant 2009 et qui relevait d'une gestion de fait, le responsable du camping organisant jusqu'alors ces animations en percevant directement les recettes et en les réinvestissant dans l'achat de lots.

Monsieur CHABERT demande si les animations sont réservées aux campeurs. Monsieur le Maire confirme que c'est ce qui est prévu dans le règlement du camping et précise que les campeurs peuvent avoir des invités, qui paient une entrée en tant que visiteurs et peuvent éventuellement participer à ces animations.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2010, les tarifs liés aux animations du camping municipal comme suivent :

- **3 euros** le carton de loto et **10 euros** les 4 cartons.
- **2 euros** la doublette aux concours de pétanque.
- **2 euros** la doublette aux concours de cartes.

N°5. Signature d'une convention de servitudes avec ERDF concernant la parcelle AH 593

Monsieur CAMPION informe l'Assemblée que ERDF doit installer un coffret électrique sur le trottoir de l'avenue des vignes au niveau de la parcelle AH 593 appartenant à la commune, dans le cadre de travaux de renforcement du réseau basse tension et d'enfouissement des câbles.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir.

N°6. Budget commune 2010 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose de créer une opération pour la mise en place de volets roulants en aluminium sur la porte vitrée de la salle des magnanarelles, ainsi que sur les deux portes attenantes, pour un montant de 2 542€ TTC à prendre sur les dépenses imprévues.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une écriture de régularisation est à réaliser concernant le remboursement de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise ayant réalisé les travaux de voirie 2009 (modification de l'article d'imputation : 17 200€ à passer du compte 2313 au compte 2315 à l'intérieur du chapitre 041).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de passer les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 289 Salle des Magnanarelles

Article 2313, fonction 0 : + 2 542€

Article 020, Dépenses imprévues, fonction 0 : - 2 542€

TOTAL : 0€

N°7. Demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle que seules les subventions dont le montant est connu précisément peuvent être inscrites au budget primitif. Pour toute demande intervenant après le vote du BP, il convient de délibérer dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Monsieur BOLE-BESANCON, Adjoint au Maire, présente les demandes suivantes :

-Les Jeunes Sapeurs Pompiers sollicitent l'aide de la commune suite à l'acquisition d'un mobile home qui leur permet d'augmenter l'espace d'accueil des jeunes pour assurer leur formation. Le coût total de l'achat est de 2 471€, financé entièrement par l'association. Après étude, la Commission Sport, Associations, Sécurité propose d'attribuer une subvention de 400€.

-Le RASED de Thoisy intervient dans l'école primaire en soutien psychologique, rééducatif ou pédagogique auprès d'élèves présentant des difficultés dans ces divers domaines.

La Commission Sport, Associations, Sécurité avait proposé d'attribuer une subvention de 500€, comme en 2009, lors de sa réunion du 1^{er} juin. Cependant, lors du Conseil d'école du 8 juin, il a été annoncé que les postes des enseignants du RASED étaient vacants à ce jour. La Commission propose donc d'attendre la nomination éventuelle d'enseignants et de reporter cette demande à une réunion ultérieure après le dernier mouvement du personnel.

-Les élèves de l'école Notre Dame de Belleville bénéficient d'une activité piscine dans le cadre scolaire. La piscine de Belleville étant devenue intercommunale au 1^{er} janvier 2008, la mairie de Belleville a réclamé à l'OGEC de l'école Notre Dame le remboursement des dépenses engagées depuis cette date et correspondant à l'occupation de la piscine et au transport scolaire.

L'OGEC de Belleville sollicite une subvention de la commune d'un montant de 362.10€, correspondant au coût de cette activité (piscine et car) pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2010 pour les trois enfants de Montmerle scolarisés dans leur école.

La Commission Sport, Associations, Sécurité propose de ne pas attribuer de subvention à l'OGEC de Belleville, dans la mesure où la subvention forfaitaire de 2 000€ versée chaque année à l'OGEC de l'école de Montmerle permet de participer au coût du transport à Visiosport sans faire de distinction entre les élèves selon leur domiciliation.

-Concernant la MFR « Val de Coise » de POMEYS, la Commission Sport, Associations, Sécurité propose d'attribuer une subvention de 30€, correspondant à un élève de Montmerle scolarisé dans cet établissement.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que l'UCAM, association des commerçants, a sollicité l'aide de la commune en demandant l'exonération des frais d'emplacement et de dossier de la foire 2010 et le remboursement des frais de dossiers 2009, versés par ses adhérents. Monsieur le Maire ajoute que la commune ne peut pas répondre favorablement à cette demande, car les tarifs votés au Conseil Municipal doivent être appliqués à tous les commerçants de manière identique.

Le Conseil Municipal sera saisi ultérieurement d'une demande de subvention de la part de l'UCAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 400€ à l'association des JSP.

Décide de suspendre l'attribution de la subvention au RASED de THOISSEY, dans l'attente de la nomination d'enseignants.

Décide de refuser la demande de subvention de l'OGEC de Belleville

Décide d'attribuer une subvention de 30€ à la MFR du Valde Coise.

Dit que ces crédits seront prélevés sur l'article 6574 du B.P. Commune.

N°8. Redevances d'occupation du domaine public : matériel décoratif, publicitaire ou commercial

Ainsi que cela a été annoncé en début de séance par Monsieur le Maire, ce point est retiré de l'ordre du jour pour permettre à la Commission de poursuivre sa réflexion de manière globale sur l'ensemble des tarifs en matière de redevance d'occupation du domaine public.

N°9. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'électricité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de désigner 2 délégués titulaires à élire au scrutin secret à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal ou parmi tous les citoyens éligibles à un conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Philippe ROSIER et Monsieur Cédric VICALVI, tous deux délégués titulaires élus en mars 2008, ont présenté leur démission de cette fonction.

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.

Deux candidats se font connaître, Philippe PROST et Marielle THOMAS, appartenant à la liste minoritaire et aucun pour la liste majoritaire.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Philippe PROST : 24 voix
- Marielle THOMAS : 24 voix

Sont élus représentants de la commune, en tant que délégués titulaires, au sein du Syndicat Intercommunal d'électricité les personnes suivantes :

- Philippe PROST
- Marielle THOMAS

N°10. Compte rendu du Conseil Communautaire

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 25 mai 2010 du Conseil de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, qui a porté sur les points suivants :

- désignation de représentants de la CCM3R au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme « Montmerle 3 Rivières »,
- Prise en charge des frais du repas de fin d'année du personnel, dans la limite de 25€ par agent,
- Compte rendu des attributions prises par délégation de l'organe délibérant (marchés publics et DIA).

N°11. Calendrier des permanences pour la visite de la Tour des Minimes

Chaque année, durant les mois d'été et à l'occasion des « Journées du Patrimoine » en juin et septembre, la Tour des Minimes est ouverte au public le dimanche après-midi et ce sont les membres du conseil municipal qui assurent une permanence pour l'ouverture et la surveillance du site.

La Chapelle des Minimes est également ouverte au public aux mêmes horaires et ce sont les membres de l'Association des Amis des Minimes qui assurent ces permanences.

Monsieur CAMPION procède à l'inscription des conseillers, afin de compléter le planning des permanences.

Monsieur le Maire indique qu'une des actions de l'Office du Tourisme est de travailler avec les autres Offices de Tourisme de la région pour mettre en place des circuits de visite qui concerneront les territoires de ces 3 établissements.

Informations du Maire

- Brochure du Conseil Général concernant le bilan 2009 du trafic routier : est à disposition des conseillers souhaitant la consulter,
- Brochure de l'ADEME Rhône-Alpes concernant le bilan 2009 en matière de développement durable : est à disposition des conseillers souhaitant la consulter,
- Tennis : remise des prix du tournoi dimanche 27 juin à 17h,
- L'association Loisirs et Créativités envisage de créer un club de micro-informatique dans les locaux mis à sa disposition 29 rue des Minimes,
- Fête de la musique à Montmerle organisée par l'UCAM vendredi 25 juin,
- Réunion de quartier rue des Minimes samedi 26 juin pour présentation d'un projet de stationnement,
- Réunion de la SEMCODA vendredi 25 juin à laquelle la commune sera représentée par Mme MARAIS, déléguée élue,
- Présentation du diagnostic du PLU vendredi 25 juin à 9h,
- Réunion des Maires du canton le 30 juin à Montmerle avec André PHILIPPON et le Vice-Président du Conseil Général, en charge des Finances, qui viendra notamment annoncer les modifications dans les financements du Conseil Général,
- Signature ce matin de la cession du terrain NICOD à la commune.

Rapport des Commissions

-Commission Commerce, Artisanat, Emploi, Economie

Monsieur BOISSIE indique que 23 exposants ont confirmé leur participation au marché artisanal, auxquels s'ajoutent 10 commerçants. La communication est en place (tracts, banderole, etc).

La prochaine réunion aura lieu le 5 juillet pour faire le bilan du marché et travailler sur les tarifs des redevances d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a lieu une fois par mois (le premier lundi du mois) avec le bureau de l'UCAM.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA invite Madame MARAIS à présenter le bilan de la réunion de l'ADMR du secteur de Chaleins : l'association emploie 37 salariés. Concernant Montmerle : 68 personnes ont été aidées par l'ADMR en 2009 ; mise en place d'une permanence deux fois par mois à partir de septembre (recherche de bénévoles pour tenir cette permanence). Le déficit de l'association, constaté en fin d'exercice, est dû en grande partie à la livraison des repas.

Madame KALLA présente les orientations prioritaires de la CAF de l'Ain.

Elle rend compte de l'étape de Handi Raid Sapeurs Pompiers qui a eu lieu pendant le week-end précédent : 150 personnes, une grosse logistique, un accueil apprécié à Montmerle (mise

à disposition de la salle des fêtes compte tenu des conditions climatiques défavorables) et la remise de leur trophée à la commune. Monsieur CAMPION remercie chaleureusement toute l'équipe des pompiers et des jeunes sapeurs-pompiers de Montmerle qui étaient présents pour accueillir et remettre des cadeaux aux participants de cette manifestation et qui ont participé au service du repas.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION indique qu'il y a toujours des problèmes de canalisations et d'inondations notamment rue de Saint-Trivier depuis la fin des travaux de la place de l'église, des passages caméras sont en cours et des travaux seront envisagés.

Sur la départementale 933, l'enrobé est en cours de réfection, mais ces travaux sont perturbés par la nécessaire remise en état des canalisations afin de régler des problèmes d'inondations récurrents depuis une vingtaine d'années.

Concernant les travaux de voirie 2010, le programme est en cours de finalisation avec le maître d'œuvre.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON présente le compte rendu de la commission du 1^{er} juin, qui a notamment traité les points suivants : agrandissement du local des Archers, stationnement rue des Minimes, rue de Châtillon, avenue des Maisons Neuves et rue du Pont, demandes de subvention, sécurisation et barrières des Quais de Saône, Tour de l'Ain, utilisation de la salle des fêtes par l'association CARNAVALE.

La prochaine réunion aura lieu le 30 juin.

Le forum des associations aura lieu le 12 septembre et une réunion de préparation aura lieu à la Communauté de Communes.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASM Foot : manque d'éducateurs, création d'une entente avec GUEREINS pour certaines catégories de jeunes, nombre d'adhérents attendu en augmentation pour la prochaine saison (310 à 320 licenciés) ce qui posera sans doute des problèmes pour l'utilisation des installations.

Vendredi 25 juin : kermesse de l'école Mick MICHEYL et fête de la musique.

Samedi 26 juin : kermesse de l'école Saint-Joseph et concert de l'AFDCM qui inaugure la saison des 5 à 7.

Feu d'artifice le 14 juillet.

Mme THOMAS, concernant le plan de stationnement envisagé rue des Minimes, demande si la circulation sera toujours possible même si un véhicule n'est pas stationné sur un emplacement autorisé, dans la mesure où le stationnement sera alterné. Monsieur BOLE-BESANCON répond que compte tenu de la distance entre chaque zone de stationnement la circulation des voitures sera possible, mais plus difficile pour les camions.

Monsieur le Maire indique que la SAFER a informé la commune que la société PIROIRD est en train d'acheter des terrains sur l'île et qu'il a l'intention de demander à la SAFER de préempter ces terrains.

Monsieur le Maire précise que la cérémonie du 14 juillet aura lieu à LURCY.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Monsieur LAMURE indique que les conscrits de la classe en 1 organise la soirée paella le 3 juillet,

-Monsieur BERGERY indique que le spectacle de danse proposé par CARNAVALE à GUEREINS était très bien.

-Mme PIGNOL indique que beaucoup de panneaux indicateurs sont camouflés par des haies privées. Monsieur le Maire lui demande de lui transmettre les lieux précis afin qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires.

-Monsieur PROST indique que les vélos sont autorisés à circuler dans les deux sens dans les zones 30 à partir du 1^{er} juillet 2010 et demandent ce qui est envisagé pour la commune. Monsieur le Maire répond qu'il est au courant et très embêté par cette mesure. Il prévoit de se renseigner auprès des services préfectoraux.

-Monsieur TIRABOSCHI demande, après signature avec les consorts NICOD, ce qu'il reste comme étape pour finaliser la voie nouvelle devant l'école. Monsieur le Maire répond qu'il reste à régler les problèmes avec la famille THOLLET.

-Monsieur CHABERT demande où en est le contentieux avec le gestionnaire du camping. Monsieur le Maire répond que les dossiers ont été déposés auprès du Tribunal et qu'un jugement pourrait intervenir dans le courant de l'été. Il ajoute qu'un nouvel élément a été avancé avec une plainte pour harcèlement moral.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 juillet en remplacement du 20, date initialement prévue au planning annuel.